

COMPTE RENDU PARTIEL CONSEIL MUNICIPAL DU 17 SEPTEMBRE 2018

L'an deux mille dix-huit, le 17 Septembre à vingt heures, s'est réuni le Conseil Municipal dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de Madame Danielle COROLEUR, Maire.

Etaient Présents : Danielle COROLEUR, Martine BAUDOIN, Jérôme NALYWAJKO, Nathalie RIETH, Jacques DUFOURNIER, Micheline LINGER, Nicole BOURGOIN, Romuald GENTY, Eric MAINARDI, Stéphane MAROIS, Fabrice AUFFRET.

Pouvoir : Francis CROCHET a donné pouvoir à Micheline LINGER, Christophe DESCHAMPS a donné pouvoir à Eric MAINARDI, Rémi JAVOY a donné pouvoir à Jacques DUFOURNIER.

Absente : Katia COURTOIS

Secrétaire de séance : Stéphane MAROIS

Le Conseil Municipal donne son accord pour l'ajout de 2 délibérations à l'ordre du jour : attribution d'une aide sociale et station assainissement du bourg.

Les membres approuvent, à l'unanimité, le procès-verbal du Conseil Municipal du 9 juillet 2018.

2018/33 - Dissolution de la Société Publique Locale Ingenov 45

Après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, le Conseil municipal décide de céder l'intégralité des actions détenues au sein du capital de la Société Publique Locale Ingenov45, soit une – 1 - action, au profit du Département du Loiret qui s'en portera acquéreur à leur valeur nominale unitaire de 500 euros, soit un montant total de 500€ euros.

La recette correspondant au produit de la cession d'actions décidée à l'article 1^{er} de la présente convention sera imputée sur le budget communal au 775.

Madame le Maire est autorisée à accomplir toute formalité et à signer tout acte afférant à l'exécution de l'opération de cession.

Modification des statuts CCTVL, transfert de compétences et rapport CLECT

2018/34 - Approbation transferts de compétences à compter du 1^{er} janvier 2019

Après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, le Conseil Municipal décide de :

- Approuver le transfert des compétences suivantes à la Communauté de Communes à compter du 1^{er} janvier 2019 :
 - o Contributions des communes de Charsonville et d'Epieds-en-Beauce au budget du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) du Loiret ;
 - o Financement du Syndicat pour la gestion de la fourrière animale des communes et communautés du Loiret et substitution des communes membres du Loiret en termes de représentation au Comité Syndical ;
- Déléguer Madame le Maire pour informer la Communauté de Communes et la Préfecture du Loiret de l'approbation des transferts de compétences ;
- Autoriser Madame le Maire à signer tout acte ou tout document afférent.

2018/35 - Modification des statuts de la Communauté de Communes des Terres du Val de Loire à compter du 1er janvier 2019

Après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, le Conseil Municipal décide de :

- Approuver le projet de statuts de la Communauté de Communes des Terres du Val de Loire annexé à la présente délibération ;
- Déléguer Madame le Maire pour informer la Communauté de Communes et la Préfecture du Loiret de l'approbation de la modification des statuts ;
- Autoriser Madame le Maire à signer tout acte ou tout document afférent.

2018/36 - Approbation du Rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées du 6 décembre 2017

Après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, le Conseil Municipal décide d'approuver le Rapport de la CLECT du 06 décembre 2017 et de notifier cette décision à la Communauté de Communes des Terres du Val de Loire.

2018/37 - Approbation du Rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées du 2 juillet 2018

Après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, le Conseil Municipal décide d'approuver le Rapport de la CLECT du 06 décembre 2017 et de notifier cette décision à la Communauté de Communes des Terres du Val de Loire.

2018/38 - Admission en non-valeur

Après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, le Conseil Municipal accepte l'admission en non-valeur pour les dettes dues par la personne visée sur la liste des cotes présentés, et autorise le Maire à mandater la somme de 527,63 Euros à l'article 6542 et à signer tout document relatif à cette décision.

2018/39 - Règlement pass' jeunes

Après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, le Conseil Municipal adopte le Règlement Intérieur de l'accueil de jeunes, Pass' jeunes, pendant les vacances scolaires, tel que présenté en annexe.

Centre de Gestion : Contrats à renouveler

2018/40 - Contrat d'assurance statutaire groupe

Après avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, le Conseil Municipal décide de se joindre à la procédure de mise en concurrence pour la passation d'un contrat d'assurance statutaire que le Centre de Gestion du Loiret va engager conformément à l'article 26 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et prend acte que les tarifs et les garanties lui seront soumis préalablement afin qu'il puisse prendre la décision de signer ou non le contrat d'assurance souscrit par le Centre de Gestion du Loiret.

2018/41 - Contrat de conventions de participation pour la prévoyance et la santé

Après avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, le Conseil Municipal décide de se joindre à la procédure de mise en concurrence pour la passation de la convention de participation au titre du risque santé et du risque prévoyance que le Centre de Gestion du Loiret va engager conformément à l'article 25 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, pour la période 2020 – 2025, et prend acte que les tarifs et garanties lui seront soumis préalablement afin qu'il puisse prendre la décision de signer ou non la convention de participation souscrite par le Centre de Gestion.

2018/42 - Contrat du prestataire en communication Agenda 21

Après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, le Conseil Municipal accepte de conclure un contrat de prestation de service en communication Agenda 21, avec Mr Nicolas GAULTIER et la Commune de Mareau-aux-Près, et donne pouvoir à Madame le Maire pour signer le contrat ci-annexé.

2018/43 - Délégué à la Protection des Données : GIP Recia

Après avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, le Conseil Municipal accepte de prendre le socle commun des 7 outils d'e-administration du GIP RECIA pour bénéficier du Délégué à la Protection des Données à hauteur de 1 053€ annuel. Ce tarif proposé n'est valable qu'à condition que toutes les communes de la CCTVL adhèrent. Cette somme sera inscrite à l'article 6156 au budget 2019.

2018/44 - Aide sociale

Après avoir délibéré, à la majorité de ses membres présents et représentés, le Conseil Municipal accepte de verser une aide de 250 € à Enedis Solidarité pour la famille en difficulté, et précise que cette somme sera inscrite à l'article 6713 au budget 2018.

2018/45 - Station assainissement du bourg

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, donne son accord de principe sur la rétrocession de la station d'assainissement communale du bourg à la Communauté de Communes des Terres du Val de Loire.

Fait à Mézières lez Cléry, le 25 Septembre 2018

Le secrétaire de séance,
Stéphane MAROIS



Le Maire
Danielle COROLEUR

